

La réponse que j'ai reçue à mon domicile personnel des services du cabinet de Madame la Ministre de la Santé me paraît assez extravagante.

En effet celle-ci m'est adressée personnellement, sans porter mention de l'association l'"Honneur du Vin" qui avait introduit le recours administratif préalable consécutif à la publication du rapport de l'INCa et que j'avais signé en tant que président (voir plus loin sur le blog).

Dans le même ordre d'idée, on notera la référence "Courrier du citoyen" portée sur la gauche, avant "Monsieur".

Rappelons, par ailleurs, que lorsqu'on écrit à une association, l'usage veut que l'on s'adresse à "Monsieur le Président", sauf à nier la dite association (c'est un problème de principe, en ce qui me concerne, je n'en ai pas trop souffert, merci).

Enfin, et surtout, le recours en question, dont il est utile de rappeler qu'il est susceptible de se transformer en recours contentieux, est requalifié comme simple courrier et transmis **au Président de L'INCa** afin qu'il nous réponde ! Ce qui d'ailleurs n'a pas encore été fait.

Drôle de façon d'exercer l'arbitrage!

Il est vrai que cette "réponse" est datée du 1er Avril...

Jean-Charles Tastavy